



**Demande de propositions (DP) n° 2022-17 : stratégie d'accréditation et d'évaluation de la conformité**

**Question n° 1 :** Est-ce qu'il a de flexibilité à la date limite de février 2023 pour ce projet? Pour faire le niveau d'engagement que nous croyons nécessaire pour élaborer une stratégie d'accréditation efficace, nous pensons que ce sera extrêmement difficile d'ici février.

**Réponse n° 1 :** Nous vous remercions de votre question. Le CCN reconnaît les délais limités pour un engagement significatif. Le CCN suggère aux soumissionnaires de soumettre des propositions avec des solutions alternatives ou ce qui peut être atteint d'ici mars 2023 et 6 mois après. Le CCN aimerait que les soumissionnaires incluent ce risque dans leur proposition et fournissent des stratégies d'atténuation. Nous attendons avec intérêt de lire les propositions.